

## D-2020-146

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	72
Votants	75

## Conseil Communautaire du 12 novembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## FILIÈRE LOCALE D'HYDROGÈNE: APPROBATION DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR VGA AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ GWENGIE POUR L'ANNÉE 2020 DANS LE CADRE DU CTE ET MODIFICATION DU SRDEII

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÜZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADÉ - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIÈRES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - Marie-Chantal TRINQUE (suppléante de Gilbert DUFOURG)

### Absents ou excusés

Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Louis BRESOLIN - Dominique CAPRAIS - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU

### Pouvoirs de

Louis BRESOLIN A Dante RINAUDO - Dominique CAPRAIS A Gilles LAGAÜZÈRE - Dominique MARTIN A Maud CARUHEL

### Secrétaire de séance

Christian PEZZUTTI

# FILIERE LOCALE D'HYDROGENE: APPROBATION DE LA SUBVENTION LA SOCIÉTÉ GWENGIE POUR L'ANNÉE 2020 DANS LE CADRE DU CTE ET MODIFICATION DU SRDEII

Rapporteur : Marie-France BONNEAU

## Objet de la délibération

Approuver le montant de la subvention de la fiche « Amorçage et structuration d'une filière locale d'hydrogène » du contrat de Transition écologique (CTE), et modifier le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en conséquence.

## Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2019F05 du 14 novembre 2019 validant le contrat de transition écologique,

Vu la délibération D-2020-039 en date du 18 juin 2020 portant sur la validation des plans de financements des projets établis dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique,

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et Val de Garonne Agglomération relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 16 juillet 2019, ainsi que ses avenants 1 et 2,

## Exposé des motifs

La présente délibération s'inscrit dans la continuité des délibérations précédentes validant le CTE et ses fiches actions. Elle vise à préciser et encadrer la participation de VGA à l'action « amorçage et structuration d'une filière locale d'hydrogène » qui est inscrite par ailleurs au sein de la démarche « Territoire d'Industrie ».

Ce projet, porté par GWENGIE, structure économique représentée par M. Gwenaël BOURDIC (ingénieur et entrepreneur du territoire), vise à structurer une filière locale d'hydrogène grâce à l'émergence de projets en lien avec le vecteur hydrogène, réalisés en partenariat avec les acteurs socio-économiques présents sur le territoire (industrie, enseignement, formation...).

Pour l'année 2020, la subvention de VGA sera versée à la société GWENGIE. Pour les années 2021 et 2022, celle-ci sera versée à l'association qui se chargera de développer ce projet, de le diffuser et d'organiser la filière locale d'hydrogène.

## Plan de financement prévisionnel :

Type de financement	2020	2021	2022	% sur le projet total (arrondi)
GWENGIE	15 000 €	30 000 €	40 000 €	29%
Association porteuse du projet (création en 2021)		5 000 €	15 000 €	7%
Etat		25 000 €	25 000 €	17%
Région		25 000 €	20 000 €	15%
ADEME		A déterminer	A déterminer	
Val de Garonne Agglomération	30 000 €	30 000 €	30 000 €	31%
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>45 000 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT (HT)</b>	<b>290 000 €</b>			

A noter, la délibération D-2020-039 présentait la mention suivante : « Sur la base d'une TVA de 20%, le coût total du projet Hydrogène est estimé sur 3 ans à 348 000 € TTC avec un autofinancement de VGA d'un montant de 108 000 € TTC » Le terme autofinancement est une erreur de rédaction, il s'agit simplement d'un financement de VGA, qui n'est pas le porteur du projet, mais qui vient en soutien au projet. De plus, la participation de VGA est diminuée, dans la mesure où il n'y a pas de TVA à verser.

Le plan prévisionnel de financement du projet porte sur trois années. Les subventions concernant les années 2021 et 2022 sont conditionnées :

- Au vote de la subvention par le conseil communautaire,
- A la preuve apportée par le bénéficiaire de la subvention d'un usage conforme de celle-ci à son affectation,
- A la démonstration que le développement de cette filière se poursuit dans les limites de l'intérêt général (valorisation du projet pour l'ensemble du territoire et pas seulement pour l'entreprise concernée).

Le soutien financier de VGA au projet donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la société GWENGIE pour l'année 2020. Si la participation de VGA est renouvelée pour les années 2021 et 2022, une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec l'association.

L'intervention de VGA nécessite un avenant à la convention SRDEII conclue avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

### Le Conseil Communautaire,

**Approuve** la signature de l'avenant 3 à la convention SRDEII, ci-annexé,

**Approuve** pour l'année 2020, le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € à la société GWENGIE dans le cadre de la fiche hydrogène du contrat de transition écologique,

**Valide** la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée,

**Précise** que les crédits sont présents au budget principal 2020, à l'article 20422,

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>75</b>	
<b>Pour</b>	<b>75</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

#### Publication / Affichage

Le 19 octobre 2020

Fait à Marmande le 12 novembre 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération